



Commission des solidarités

4124 - Prévention et dépistage

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur d'actions dans le domaine de la prévention des cancers.

Rapport n° CP/2014/656

Service gestionnaire :

Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers, pour un montant total de 303 436,00 €.

PREVENTION DES CANCERS

1. LES CAMPAGNES DE DEPISTAGE

Les associations ADEMAS, EVE et ADECA Alsace œuvrent depuis de nombreuses années respectivement dans le domaine de la prévention des cancers du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal. Elles sont soutenues depuis leur création par la collectivité dans le cadre de ses missions déléguées et répondent à des priorités de santé publique au profit de la population alsacienne particulièrement touchée par ces affections. Les 3 campagnes sont de qualité en termes d'efficacité et répondent aux critères techniques attendus au plus grand bénéfice des patients.

Les données et éléments fournis à l'occasion des assemblées générales, comités de pilotage et conseils d'administration à destination de l'ensemble des partenaires (ARS, Assurance Maladie, Conseils Généraux,...) confirment la bonne gestion de ces campagnes et le bon fonctionnement des associations.

Le travail permet de dépister très tôt de petites lésions et contribue, par un dépistage précoce, à diminuer la mortalité par ces cancers.

A ce stade, on constate les bénéfices en termes de santé publique et il convient de poursuivre les efforts entrepris pour optimiser les taux de participation déjà bons afin de faire bénéficier toute la population concernée des avantages de ces dépistages.

Il est proposé d'accorder, en complément des acomptes déjà versés en 2014, les soldes suivants :

- 106 750,00 € pour ADEMAS, soit 213 500,00 € au titre de l'année 2014
- 54 436,00 € pour EVE, soit 106 778,00 € au titre de l'année 2014
- 130 000,00 € pour ADECA Alsace, soit la totalité de la subvention dans la mesure où il n'y a pas eu de versement d'acompte au titre de l'année 2014 en raison de l'audit financier en cours de réalisation

2. LA LIGUE CONTRE LE CANCER

La mission de la Ligue contre le cancer est de lutter contre cette maladie, d'aider les gens et leur entourage et de faire face à cette pathologie selon 3 grands axes d'action : la prévention, l'aide aux malades, l'information et le soutien à la recherche.

La Ligue est une fédération de plus de 100 comités qui regroupe plusieurs milliers de bénévoles.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences et des missions délégataires dans la prévention primaire des cancers et le champ de la santé publique, le Conseil Général du Bas-Rhin soutient les actions déployées par la Ligue en associant une aide pour le fonctionnement et une autre pour la mise en œuvre de projets spécifiques.

L'aide du Département est sollicitée pour contribuer au financement de plusieurs activités :

- **Service d'aide à la vie quotidienne** : il met en place une coordination autour des malades fondée sur une approche globale et concertée des soins. C'est une plateforme ressource pour les malades atteints de cancer et leurs proches mais également pour les professionnels du champ médico-social. Les suivis se font dans les locaux du Comité du Bas-Rhin, à la Maison de santé de Schirmeck et au domicile du patient.
- **L'accueil des malades** : à cet effet, la Ligue a aménagé depuis 2013, des espaces totalement dédiés à l'accueil des malades (accueil téléphonique et physique, permanences psychologiques, conseils diététiques,...).
- **Le relais pour la vie** : cette manifestation, véritable phénomène de société, consiste à mettre en place un relais de 24h de marche ou de course qui associe le grand public à des malades guéris du cancer, de nombreux partenaires associatifs et institutionnels, pour recueillir des fonds destinés à soutenir les actions de la Ligue. La 9^{ème} édition s'est déroulée les 21 et 22 juin 2014 à Weyersheim.

Il est proposé de verser le solde de ces subventions soit 12 250 € en complément de l'acompte de 12 250 € déjà versé ce qui représente un total de 24 500 € au titre de l'année 2014, qui se répartit comme suit :

- 18 500,00 € pour le service d'aide à la vie quotidienne
- 5 000,00 € pour l'accueil des malades
- 1 000,00 € pour le relais pour la vie.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15225	65-6574-42	474 778,00 €	303 436,00 €	303 436,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

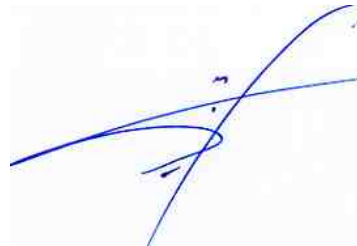
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les dispositions du présent rapport relatives au versement d'une subvention d'un montant de 130 000,00 € à l'association ADECA et au versement aux associations ADEMAS, EVE et LA LIGUE CONTRE LE CANCER du solde des subventions allouées au titre de l'année 2014 pour un montant de 173 436,00 €, conformément au tableau annexé,

- autorise le président du Conseil Général à signer la convention et les avenants aux conventions s'y rapportant.

Strasbourg, le 22/09/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL